

## Le plagiat – L'Art moderne, 26 juillet 1885



Petit pays, petites gens, petites passions, petite presse.

On dirait vraiment que les journaux belges vivent d'autre chose que de découpures. Une épidémie les atteint depuis quelque temps; ils crient au plagiat à tout propos. Tantôt l'un d'eux accuse l'autre de lui voler ses faits divers et crie à tue-tête comme si on lui arrachait les dents, alors que les faits divers forment un râtelier qui s'applique à la bouche de chaque journal. Une autre fois il s'agit de M. Slingeneyer qui, dans ses nombreuses notes d'art, retrouve et s'approprie quelques observations qui n'ont que le tort d'être banales, en négligeant, par cela même, d'en indiquer la source, et voilà qu'on réclame au nom de l'illustre (!) M. Pfau.

Hier c'est au nom des héritiers de Vitruve, un vieil auteur latin, qu'on croit devoir protester et chercher chicane bruyante à propos d'un rapport sur la propriété artistique et littéraire.

Il sera amusant, pensons-nous, d'étudier un *peu* au microscope les microbes qui ont déterminé le dernier cas de l'épidémie.

Voici le fait : un homme jeune, intelligent, estimé, passe tout un hiver à faire un travail législatif considérable, sur le droit des auteurs. Il s'entretient de la question avec les gens compétents, lit et annote les innombrables manuscrits, livres, rapports de congrès, projets de loi, conventions internationales, brochures et brochures qu'on a écrits sur le droit des auteurs.

Il n'a pas à faire œuvre d'*imagination*, mais de *législation*, et pour cela il importe surtout de collationner, de trier, d'épingler les faits, les antécédents, les exemples, les anecdotes historiques qui sont rapportés un peu partout et qui, comme faits, appartiennent à tous et sont du reste transcrits dans une langue neutre.

Après cela il se livre à une discussion juridique très serrée pour établir le fondement et la nature du droit des auteurs.

La discussion des différents systèmes en présence constitue précisément son œuvre originale, à lui; il n'a le droit de rien inventer, mais de choisir, ce qu'il fait en réfutant d'abord puis en adoptant la théorie des *Droits intellectuels*.

Cette base fixée, il en déduit les rationnelles conséquences dans les différents articles du projet de loi, et son rapport paraît en un compact volume de 100 pages in-folio.

Que va-t-il arriver ? Ce travail consciencieux et très juridique, ce travail de plusieurs mois va valoir à son auteur de la notoriété, lui assurer une place parmi les hommes de mérite de son pays.

Pas du tout : un jeune avocat qui a fait sur le même sujet un *devoir de rentrée*, a rêvé sans doute l'honneur d'être cité au cours d'un rapport législatif.

S'il faut en croire la *Chronique* d'hier, c'est lui qui a envoyé une circulaire, qui est allé se plaindre de ce que le rapporteur de la Chambre ait transcrit dans les mêmes termes que lui — des termes quelconques, des termes de dictionnaire, — deux exemples, deux faits, deux anecdotes historiques sur les jeux des Muses à Alexandrie, lesquels ont été racontés en latin par Vitruve d'abord, et traduits plus ou moins fidèlement par des centaines d'auteurs qui ont écrit sur la propriété intellectuelle.

Cela fait une dizaine de lignes semblables.

On répand la nouvelle, on la travestit; on a des amis complaisants; la hideuse politique s'en mêle; la petite presse est là, toujours ouverte, comme une maison de passe où tout le monde peut aller faire son ordure, anonymement.

Et le lendemain tous les journaux à la fois vont criant au vol, au scandale, au plagiat ; celui qui a travaillé longtemps, qui a fait une œuvre de mérite, risque de devenir ridicule, odieux, infâme.

On en rira dans le pays entier : les commis voyageurs s'esclafferont dans les trains, comparant les textes, trouvant qu'ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau, sans comprendre — les imbéciles! — que cela doit être puisque les gouttes d'eau proviennent de la même source de l'histoire et que chacun a le droit d'y puiser.

Cela n'est pas possible, direz-vous. Il doit y avoir autre chose : oui, j'oubliais un détail qui, cette fois, nous conduit au grotesque : On fait un grief à l'auteur du rapport d'avoir répété que les anciens avaient pour les œuvres de l'esprit « *un respect dont les temps modernes n'offrent pas d'exemples.* »

Et on osera écrire que l'auteur de cette banalité a acquis sur elle une propriété. Mais c'est un cliché qui a servi à tous les discours dans les académies, les sénats, les meetings, et même les cimetières, car on y fait aux morts cette injure de parler devant eux, et même de parler politique. *Dont les temps modernes n'offrent pas d'exemples.*

Mais il faudra à ce compte indiquer les sources pour les billets de caramels. On ne pourra plus dire : « Il fait beau aujourd'hui » ou bien : « La prudence est la mère de la sûreté » sans ajouter : *comme dit M. de Tocqueville*, à l'instar de la petite sous-préfète du *Monde où l'on s'ennuie*.

*Dont les temps modernes n'offrent pas d'exemples !*

Défense à tout écrivain d'employer désormais cette expression. Elle appartient à Mre. X. C'est lui qui l'a créée, après un long labeur. Il a pris du limon, il a soufflé dessus, et voyez maintenant comme cette phrase vit. Mre. X a fait cela, il a créé ! Mre X est Dieu !

A propos de plagiaires qui ne citent pas les sources, Lesage les compare à des voleurs qui auraient emporté une vaisselle et en auraient effacé les armoiries. Je voudrais bien savoir ce qui constitue les armoiries, le chiffre personnel, dans cette phrase superbement quelconque : « Dont les temps modernes offrent peu d'exemples ». Non seulement il n'y a pas d'armoiries, mais ce n'est pas même de la vaisselle. C'est la fontaine Wallace, avec des gobelets d'étain où tout le monde a bu.

Dans ces conditions il n'y a plus moyen de rien écrire, — à moins de faire comme ce curieux décadent signalé par Banville qui, par crainte qu'on ne l'accusât de plagiat ou de banalité, substituait aux locutions usitées les synonymes les plus inouïs.

Ainsi son livre commençait ainsi : Un malheureux vieillard. Il y substitua ces mots :

« Un calamiteux macrobite! »

Toute cette mauvaise foi se complique d'ignorance, car ceux qui savent auraient bien garde de procédés aussi bouffons quand on a vu exercer le droit d'appropriation non seulement par les compilateurs, ceux qui font œuvre de science, d'histoire ou de législation, toutes matières où l'emprunt est nécessaire et légitime, — mais encore par ceux qui font de la littérature proprement dite et des ouvrages d'imagination, comme les dramaturges, les romanciers et les poètes.

Qui traitera de plagiaires Molière pour avoir emprunté son *Avare* à Plaute, La Fontaine pour avoir transcrit, traduit pour ainsi dire, en les donnant pour siennes, certaines fables d'Esopé; Corneille pour s'être plus qu'inspiré dans le *Cid* des romanceros espagnols, Shakespeare enfin qui prend tout son *Othello* à une nouvelle italienne de Cinthio, Shakespeare qui emprunte un tas de vers à des poètes anglais qui lui sont antérieurs, à telles enseignes qu'on publie aujourd'hui en Angleterre des éditions où tous ces vers intercalés par lui sont mis en italique avec l'indication des sources. Et tous ceux-là sont des génies qui ont prouvé ailleurs la somptuosité de leur esprit, la richesse de leur inspiration et qui osent néanmoins emprunter ci et là un peu de cuivre et d'étain pour le mêler, comme un alliage nécessaire, à l'or pur de leur style.

Imaginez donc que Victor Hugo ait eu le malheur d'être un poète belge et qu'il ait publié ici la *Légende des Siècles*.

Le lendemain, un des stupides petits journaux qui font le trottoir chez nous publierait un article à grand tapage intitulé comme suit :

### UN POÈTE PLAGIAIRE.

« Voici les poètes qui s'en mêlent. C'est maintenant la Bible qu'ils vont démarquer, la Bible, un livre sacré ! Quelle profanation ! Voici, en effet, comment l'auteur d'un livre récent copie dans un poème qu'il donne pour sien l'Évangile de Saint-Jean. Nous nous réservons de multiplier les exemples, s'il y a lieu.

VICTOR HUGO.

Or, Jésus aimait Marthe et Marie et Lazare.

Et le Seigneur...

Dit aux Juifs accourus pour le voir en grand nombre

Où donc l'avez-vous mis ?

Ils répondirent : Vois

Et Jésus pleura

Sur quoi la foule

Se prit à s'écrier : Voyez comme il l'aimait.

Première rencontre du Christ avec le Tombeau.

LA BIBLE.

Or, Jésus aimait Marthe et sa sœur et Lazare.

Et Jésus dit :

Où l'avez-vous mis ?

Ils lui répondaient : Seigneur, viens et vois

Et Jésus pleura.

Sur quoi les Juifs

Dirent :

Voyez comme il l'aimait.

St Jean, chap. XI. 5, 34, 35, 36.

Il est certain qu'après une pareille révélation, un poète belge serait ridicule pour le restant de ses jours et considéré comme copiant ses vers par toute la grande masse du public.

Cela peut-il durer, et tous ceux qui écrivent, ceux à qui par conséquent pareille mésaventure peut arriver demain, n'ont-ils pas le devoir de s'unir pour faire une guerre à outrance à cette méchante petite presse. Qu'on la poursuive en justice, qu'on l'assigne en dommages-intérêts, elle qui par la seule accusation de plagiat, diffame, compromet et ridiculise à la face du pays, des hommes de conscience et de valeur.

Et quant aux chiens à la chaîne qui aboient là-dedans, qu'à la première occasion on les bâtonne sans merci et publiquement !

GEORGES RODENBACH.

Source :

Digithèque de l'ULB

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2008/DL2864764\\_1885\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2008/DL2864764_1885_f.pdf)